



PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE » DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL DU 28 OCTOBRE 2023 – A LA SALLE L'ESCALE A ENTZHEIM

Inscription des Délégués

Les délégués des clubs se sont inscrits, à partir de 08H00, auprès des douze bureaux d'enregistrement et de contrôle des pouvoirs, sous la Présidence de M. Jean-Philippe ZORES, assisté par MM. Paul CLAUDEPIERRE – Franck CLAUSS et Didier SALBER – Commission de Surveillance/Responsables des Bureaux.

Les bureaux étaient constitués des membres ci-après :

Bureau N° 1 : ALLARD Jean-Christophe – WILLER Christian - Bureau N° 2 : GEILLER Gérard – WEISS François – Bureau N° 3 : SCHOETTEL Sandra – HAENEL Marc - Bureau N° 4 : SCHMITTHEISLER Christian - GEISS Charles - Bureau N° 5 : SZCZYTOWSKI Jean – COCHIN Léonor – Bureau N° 6 : SCHAFFHAUSER Anne – BARCONNIERE Eric – Bureau N° 7 : SCHMITTHEISLER Jean-Pierre – VIDOT Daniel – Bureau N° 8 : LAMAUD Christian – INTERING Daniel - Bureau N° 9 : MULLER Jacky – HOGG Gilbert - Bureau N° 10 : MANTEL Renaud – DALLET Michel - Bureau N° 11 : ZINDY Patrice – OBER Joël - Bureau N° 12 : DESCHLER Ernest – JELLIMANN Jacqui

Bureau N°13/Contrôle : Fabien GENSBITTEL et Robin JAEGLER

383 clubs sont présents ou représentés au moment de la clôture des inscriptions et après vérification des pouvoirs. Ils représentent **76,75 %** des clubs et **82,87 %** des voix.

➤ Assemblée Générale - Mot de bienvenue du Président, M. Michel AUCOURT

Le Président remercie les clubs d'être venus aussi nombreux et ouvre la 9^{ème} Assemblée Générale du District d'Alsace de Football. Il passe, sans plus attendre, la parole à M. Jean HUMANN, Maire d'Entzheim.

➤ Intervention de M. Jean HUMANN – Maire d'ENTZHEIM

M le Maire adresse ses salutations à toute l'assemblée et en plus particulier à M. Jean François Vilotte, Directeur Général de la Fédération Française de Football, à M. Albert Gemmrich, Président de la Ligue du Grand Est de Football et à M. Michel Aucourt, Président du District d'Alsace de Football. Il dresse la carte d'identité de sa commune, riche de ses 2500 habitants et forte de 4000 emplois. L'aéroport et ses 285 hectares en est la figure de proue. La commune s'appuie aussi sur plusieurs zones d'activités économiques, en pleine expansion. La commune a une politique associative très volontariste et le Maire rappelle qu'il a lui-même été un dirigeant du FC Entzheim.

Il salue toute l'assemblée de bénévoles présente pour ce rendez-vous statutaire. Il adresse ses sincères remerciements au District pour les actions plus qu'utiles menées sur tout le territoire et considère que la volonté de proximité affichée est un facteur d'efficacité.

Un vote-test par boîtiers est demandé à l'Assemblée en démarrant par un vote test.

- a. Pensez-vous que l'Equipe de France de Football terminera première de son groupe de qualification à l'EURO 2024**
A – Oui
B – Non
C – Abstention

86,78 % des clubs pensent que l'Equipe de France gagnera la 1^{ère} place de son groupe pour l'Euro 2024

➤ **Assemblée Générale Extraordinaire Elective – Election de Magalie SCHEUER au Comité Directeur**

✚ **Validez-vous la nomination de Magalie SCHEUER comme membre du Comité Directeur ?
Nomination à 93,82 % POUR, 1,22 % CONTRE et 4,96 % ABSTENTION**

➤ Les chiffres de présence ce matin sont de **76,75 %** des clubs inscrits et présents et **82,87 %** des voix.
Le quorum est largement atteint.

➤ **Début de l'Assemblée Générale Ordinaire**

➤ **Rapport moral de Michel AUCOURT – Président du District d'Alsace**

M. Jean-François Vilotte, Directeur Général de la Fédération Française de Football,
M. Albert Gemmrich, Président de la Ligue Grand Est de Football
M. Yann Leroy, président du District de Meurthe-et-Moselle,
M. Bruno Herbst, président du District des Vosges,
M. Jean Humann, Maire d'Entzheim
Mesdames et messieurs les élus et membres du District d'Alsace de Football,
Chers représentants de clubs, chers amis,

Il me revient maintenant d'ouvrir la 9^e assemblée générale ordinaire du District d'Alsace de Football, avec un ordre du jour porté à votre connaissance il y a plusieurs semaines qui m'invite tout d'abord à vous demander votre approbation du procès-verbal de notre dernière assemblée générale.

➤ Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 novembre 2022 publié sur notre site internet le 07 mars 2023 ?

✚ **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 novembre 2022 et publié le 07 mars 2023 sur notre site internet**

○ **Le PV est approuvé à 87,51 % POUR, 1,26 % CONTRE et 11,23 % ABSTENTION**

Comme il est de coutume, je voudrais vous inviter à avoir une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de la saison. Je pense aussi bien à nos anciens qui ont consacré une grande partie de leur vie à promouvoir nos valeurs, qu'aux jeunes footballeurs, fauchés dans la fleur de l'âge.

J'ai ce matin une pensée toute particulière pour Rehda Bouafia, arbitre de District licencié à l'ASIM, disparu tragiquement lundi dernier suite à un accident de travail à Blodelsheim, à l'âge de 33 ans.

Pour Rehda et toutes ces personnes, merci de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

Merci !

Je ne vous apprends rien, mon comité directeur et moi-même défendons depuis bientôt trois ans un projet ambitieux.

Construit au service du développement de notre football, ce projet repose sur deux axes forts, le renforcement de la proximité et la réflexion autour de l'avenir institutionnel du football alsacien.

Avant d'aborder ce sujet dans la seconde partie de notre assemblée générale, j'aimerais profiter de ce rapport moral pour insister sur le premier pilier de notre projet, le renforcement de la proximité.

Devant cette même assemblée la saison passée, je vous expliquais que nous avions mis sur pied de nouveaux organes décentralisés, afin de rapprocher les clubs de l'instance.

Parce que nous sommes convaincus que l'avenir du football alsacien se fera par un fonctionnement participatif, et que nous croyons que sa co-construction passera par cette logique de décentralisation, nous avons choisi d'accélérer le processus en faisant évoluer notre organisation territoriale.

Véritables personnes ressources, 38 animateurs clubs ont été nommés en début de saison dernière à travers nos 8 territoires. Principaux relais de proximité, ces animateurs clubs sont les interlocuteurs privilégiés de la quinzaine de clubs dont ils sont chacun les référents.

Vous les avez pour la plupart expérimentées la saison dernière, les réunions restreintes sont désormais organisées à plusieurs reprises dans la saison, afin que nous puissions entendre vos différentes problématiques et y apporter des réponses.

Organe décisionnel qui nous tient à cœur, le conseil des présidents joue depuis maintenant plus de deux ans un rôle essentiel dans l'organisation et le développement de notre football.

C'était une de nos promesses de campagne et nous mettons un point d'honneur à la respecter. Aucune décision qui impacte le football alsacien n'est prise sans l'avis des clubs.

A titre d'exemple, un conseil des présidents s'est tenu il y a une quinzaine de jours pour vous tenir informés, par l'intermédiaire de vos représentants, des dernières évolutions autour de notre projet institutionnel ainsi que pour discuter de certains textes qui seront soumis à vos votes tout à l'heure.

Au cœur de notre projet, la proximité avec nos clubs a aussi été accentuée la saison passée par le déploiement des nombreuses réunions de territoire.

De janvier à mai dernier, 8 nouvelles réunions ont eu lieu à travers toute l'Alsace. Moments d'échanges particulièrement appréciés, ces rendez-vous avec les représentants de clubs ont d'ailleurs permis de vous présenter vos nouveaux animateurs clubs, de faire un point sur l'arbitrage mais aussi, vous vous en souvenez certainement, d'aborder un sujet qui nous a malheureusement à nouveau trop impacté la saison passée, celui des incivilités.

Je tiens à réaffirmer ma position sur ce sujet. Une position partagée par l'ensemble de mon comité directeur. La violence n'a pas sa place dans notre football et nous utiliserons tous les leviers en notre possession pour l'éradiquer, qu'ils soient préventifs, pédagogiques ou répressifs.

Dans ce sens, le District d'Alsace de Football a déployé un plan de lutte contre les incivilités, traduit par la mise en place de plusieurs actions.

Outre le temps d'échange accordé à ce sujet lors de nos réunions de territoire, le déploiement début mars du carton violet s'inscrit évidemment dans ce dispositif global. Mesure souhaitée dissuasive et préventive, ce projet expérimental a vocation à pacifier les rencontres footballistiques.

Secrétaire général du District d'Alsace de Football, Marc Hoog reviendra plus en détail sur ce protocole tout à l'heure.

Parce que cette lutte contre les incivilités est un enjeu sociétal majeur, nous avons également nommé deux chargés de mission « prévention/sécurité » auprès de la commission de discipline afin d'intervenir et d'accompagner les clubs en prévention ou en amont de mises en instruction.

Enfin, sachez également que le District d'Alsace de Football a sollicité les services de l'Etat dans la perspective d'échanger sur cette question et de poser les fondements d'une collaboration au service de cette problématique commune.

Après une première rencontre avec la préfecture du Bas-Rhin en avril dernier, une autre se déroulera la semaine prochaine avec celle du Haut-Rhin afin de mettre en place, à l'avenir, une collaboration plus étroite entre les forces de l'ordre et l'instance footballistique, notamment en matière de signalement en amont des rencontres à risques.

Je faisais allusion il y a quelques instants au renforcement de la proximité et à l'esprit de service qui en résulte. Cette notion est partagée par l'ensemble de l'écosystème d'un District d'Alsace de Football plus que jamais au service de ses clubs.

Sans vouloir dévoiler la présentation qui vous sera proposée tout à l'heure, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'une nouvelle ressource numérique sera mise à votre disposition à l'issue de cette AG. Un formidable outil qui, je l'espère vivement, va révolutionner votre quotidien.

Je le disais devant vous il y a presque un an jour pour jour, le football alsacien était en passe de retrouver un nombre de licenciés identique à celui qui précédait la crise sanitaire.

Je peux vous l'affirmer avec une réelle satisfaction, nous sommes désormais revenus à des chiffres équivalents à ceux de la saison 2018/2019, qu'il s'agisse du nombre de licenciés à la fin de saison dernière ou du nombre d'équipes engagées au début de celle-ci.

Si le football alsacien a retrouvé son allant pré-covid, c'est avant tout grâce à vous, les bénévoles de clubs, qui œuvrez à son service. Je ne vous remercierais jamais assez pour tout ce que vous entreprenez quotidiennement, bravo.

Marqueur fort de la vitalité du foot alsacien et de sa capacité de résilience, cette augmentation du nombre de pratiquants souffle avec elle un vent d'optimisme et nous encourage à poursuivre et amplifier nos travaux de valorisation et de développement.

Vous le savez, le football alsacien se positionne aujourd'hui comme un acteur fort de l'action sociale. La cérémonie des Trophées du fair-play et du challenge J'ai Rêvé le Foot organisée dimanche dernier au musée Würth d'Erstein nous l'a très joliment rappelé.

Sport populaire, le football est beau dans sa diversité. Parce qu'il **est universel, son rôle sociétal est primordial. Dans le contexte que nous traversons, ces mots prennent aujourd'hui encore un peu plus de sens.**

Ces valeurs de fair-play, de respect, de tolérance, d'ouverture et de solidarité, je sais que nous les partageons toutes et tous et je ne peux que vous encourager à continuer à les défendre.

Opération Foot de cœur fin octobre, action de lutte contre le racisme mi-mars, stage de lutte contre les discriminations au printemps, Journées du Foot pour Tous début juin, cette saison encore, le District d'Alsace de Football continuera de porter ces messages à travers de nombreuses actions.

Illustrations d'actions de valorisation du football alsacien, ces projets sont accompagnés, tout au long de la saison, par de nombreuses actions de développement et de promotion de notre sport.

Je ne vais évidemment pas toutes les énumérer devant vous ce matin mais je tenais quand même à revenir sur les finales alsaciennes des championnats jeunes de District de juin dernier.

Par le passé décentralisé, elles ont cette fois-ci et pour la première fois été jouées sur un site unique, à Bischoffsheim, autour d'un week-end particulièrement festif fin juin.

Véritable succès populaire, ce rendez-vous sera reconduit sous cette forme à la fin de cette saison et sera dupliqué pour les finales alsaciennes des championnats seniors et seniors féminines.

Avant de passer la main à Rémi Siedel, notre trésorier, qui vous présentera les comptes de notre association dans quelques instants, je vous propose de revenir en images sur cette formidable saison 2022/2023.

➤ **Présentation des comptes du Trésorier Général, Rémy SIEDEL Présentation du compte de résultat de l'exercice clos le 30.06.23**

Rapport financier de Rémy SIEDEL, Trésorier Général

Présentation du compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

Chers Présidentes, Présidents de Clubs,
Chers Amis Sportifs,

Comme d'habitude, vous trouverez tous les éléments sur le site internet du district Alsace et via les QR code affichés dans la salle et sur l'écran

La saison sportive et financière 2022-2023 est marquée par :

- Le retour à une situation normalisé, enfin dirions-nous !
- Le transfert du siège de Strasbourg à Entzheim depuis février 2022 et son impact financier sur une saison pleine

Le résultat comptable arrêté au 30-6-2023, clôture par un excédent de 114 303,-€ /180 469,-€

Ce qui nous permet d'afficher un résultat d'exploitation de l'exercice excédentaire, pour la 6ème année consécutive, qui s'établit à 98 236,-€

Entrons davantage dans le détail de cet exercice clos au 30-6-2023

LES PRODUITS

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 691 029 ,- / 1 569 987 en hausse de presque 8 % et s'expliquent entièrement par la reprise des compétitions

Parmi ces produits, on retrouve l'accompagnement de nos partenaires que nous souhaitons mettre à l'honneur autant que faire se peut, les remercier pour leur accompagnement, qui constitue un excellent résultat et confirme la fidélité des anciens partenaires et la confiance de nouveaux.

Cet accompagnement affiche un recul au cours de la saison 2022-2023 avec 172 817,-vs 211 217,-€ et reste d'un bon niveau au regard des années passés.

Je tenais, au nom du comité Directeur à remercier nos services du marketing et de la communication qui continuent de travailler durement pour promouvoir la marque « District Alsace » et qui ont su créer cette confiance réciproque avec nos partenaires.

Merci à l'équipe pour leur dynamisme et leur engagement, je leur lance le défi de progresser encore et renouveler cette performance pour cette nouvelle saison.

Les amendes diverses (frais de dossier, amendes financières) de 320 k€/ , (pm en 30-6-2019 ce montant était de 289 k€) ont progressé en rappelant que nos dispositions financières n'avaient pas évolué

Outre les partenariats, les prestations de services liées aux journées de formations des éducateurs ont enregistré une stabilisation autour de 12 950,-€ / 14.875,-€

LES SUBVENTIONS

Les subventions enregistrent un montant de 714 858 ,-€ / 731 030,-€

La part en provenance de la LGEF qui correspond au reversement du produit des licences s'élève à 376 k€.

Je tiens à remercier la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la FFF qui nous accompagnent et financent nos actions au travers de conventions d'objectifs.

L'ensemble représente près de 42 % / 47 %, cette part reste importante au bon fonctionnement de l'association

LES CHARGES

Au 30-6-2023, les charges d'exploitation affichent un niveau en hausse mais conforme au retour à une activité normale et un montant au global de 1 592 792 ,-€ / 1 402 382,-€

Les services extérieurs comptabilisent une charge de 589 932,-€/ 541 708,-€ en 2022

Ce poste enregistre également, des primes d'assurance, des frais de nettoyage et de location de véhicules.

Le solde regroupe l'externalisation en partie des tâches comptables et d'audit, les frais d'envoi postaux, les frais de déplacement, qui sont en hausse, avec la reprise de l'activité sportive plus soutenue, mais sont restés sous contrôle.

A ce titre, je voudrai renouveler mes remerciements à l'ensemble des membres de commissions qui avaient pris en mains un nouveau mode de fonctionnement et qui ont su s'adapter efficacement aux nouvelles technologies, participant à des réunions conférences téléphoniques ou visio-conférence, ce qui nous permet de réduire notre empreinte carbone, mais surtout veiller et limiter nos dépenses.

Je les encourage, au même titre que les membres du comité et du bureau du District à poursuivre autant que faire se peut, cet état d'esprit dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale et environnementale mais aussi de sobriété énergétique.

Nous avons, avec humilité, l'intime conviction d'avoir été avec tous les salariés du District, proches de vous durant la saison écoulée, j'espère que vous avez le même ressenti

Nous continuerons à co-construire ensemble le football alsacien de demain et des décisions importantes seront à prendre dans quelques minutes.

Nous souhaitons maintenir cette proximité et vous apporter le service aux clubs qui vous est dû.

PERSONNEL

L'effectif moyen est de 17 salariés (15 ETP) au 30-6-2023, il est inchangé à date.

Les frais de personnels, charges sociales incluses enregistrent un montant de 809 620,-€/ 773 065,-€
On retrouve un niveau normal après la période Covid et la fin des aides.

Les impôts et taxes augmentent également à 52 894,-€ / 42 157,-€

Après une période COVID, nos collègues, ont retrouvé un mode de fonctionnement plus normal et disposent toujours de l'opportunité de travailler à distance,
Ils profitent pleinement de locaux modernes et adaptés répondant à toutes les normes.

Ils sont présents pour vous accompagner dans vos projets de développement, et dans le cadre de notre mission de service aux clubs depuis nos deux sites d'Illzach ou Entzheim.

Au nom des membres du Comité Directeur, et en votre Nom, nous tenons à réitérer nos remerciements, saluer leur professionnalisme et leur compétence, et leur signifier tout le plaisir que nous avons à travailler ensemble.

RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont de 6344,- € / 819,-€ en nette hausse, compte tenu de la montée des taux d'intérêts offerts par les banques sur nos placements

PRODUITS EXCEPTIONNELS - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le solde est positif de 20 117,-€ / 23 446,-€ et n'apporte pas de commentaire particulier.

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés pour ses activités lucratives, et paiera à ce titre, un impôt sur les sociétés de 10 393,- € au titre de l'exercice comptable clos le 30-6-2023.

Au global, notre compte d'exploitation est excédentaire, et restera toujours soumis aux contraintes budgétaires des financeurs dont nous ne connaissons pas toutes les modalités de versement pour l'avenir.

CONCLUSION

Voici en quelques mots les explications que nous souhaitons vous communiquer.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

L'ensemble de ces éléments ont été versés dans vos pochettes et sont présentés sur le site internet de l'association.

Au total, la différence, entre les produits et les charges de l'exercice, fait donc apparaître un excédent de 114 303,- €.

Il vous sera tout à l'heure, proposé d'affecter ce résultat en augmentation des réserves.

Quelques éléments sur le Bilan de l'association.

Le total du bilan s'élève à 1 645 817,-€, les disponibilités représentent près de 34 % du Total de ce bilan.

Nous observons une baisse des immobilisations nettes sous le poids des amortissements du matériel et des bâtiments d'Illzach. Un événement somme toute logique dans la vie de toute association.

Aucun nouvel emprunt souscrit au titre de l'exercice, celui obtenu pour la construction d'Illzach arrivera à son échéance l'an prochain, et aura une incidence positive sur la trésorerie à hauteur de 21 400,-€ dès l'année prochaine, un poste créances clubs liés au à la facturation du dernier relevé, dont la quasi-totalité des clubs ont fait face à leurs obligations ou signer un protocole de règlement pour certains.

La situation est saine et solide avec des fonds propres associatifs de plus de 1 238 162,-€ en hausse compte tenu du résultat de l'exercice, une trésorerie de 561 000 €

A l'actif figure les montants suivants :

- Actif immobilisé	521 798,-€
- Stock	
- Créances et Autres	535 166,- €
- Disponibilités et Placements	561 386,-€
- Charges constatées d'avance	<u>27 467,- €</u>
TOTAL	1 645 817,- €

Au Passif, nous trouvons les éléments suivants :

Fonds Propres	1 003 656,-€
Subventions d'investissement	234 505,-€
Provisions Pour risques et Charges	62 173,- € (indemnités de fin de carrière+médailles)
Dettes et Autres Produits constatés d'avance (dont FFF 21 400,- Illzach taux 0)	<u>345 483- €</u>

TOTAL 1 645 817,-€

Compte tenu d'un environnement géopolitique, économique nous serons amenés à rester vigilants, et toujours rechercher un juste équilibre financier pour répondre avec qualité et proximité à vos attentes.

Nous avons maintenu l'absence de pénalités financières pour le 1er carton jaune pour la saison 2023-2024. Nous voulons croire à une prise conscience et comptons aussi sur les effets du carton violet. Toutefois, si les effets escomptés n'étaient pas atteints, il faudrait se poser la question de la majoration pour des rencontres arrêtées, pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique des officiels voire des joueurs. Nous voulons des sportifs et non des casseurs sur et autour des stades de football.

Mais, nous continuerons de récompenser les équipes les plus fair play au travers du challenge du fair play, que nous avons organisé récemment avec la collaboration logistique et la participation financière de la société WURTH, et du Crédit Agricole et, qui sera reconduit sur le principe l'an prochain.

Au nom du Comité Directeur, je voudrai dire Merci, à tous les salariés, et leur dire tout le plaisir que nous avons à travailler ensemble, un remerciement plus particulier aux services financiers du DISTRICT, à son Directeur Christophe CARBIENER, pour leur disponibilité, leur engagement, qui nous ont permis de présenter en toute humilité, des résultats financiers encore une fois très corrects.

Leur travail soigné est reconnu par les professionnels, et notamment des équipes du cabinet MAZARS et nous permet de mener à bien, en toute confiance, notre politique et nos ambitions.

Un grand merci à EDAF, Olivier DELEAU et son équipe, pour leur expertise et leur accompagnement au service du football.

Nous espérons avoir apporté toute la lumière et la transparence qui vous sont dues.

L'ensemble du Comité Directeur du DISTRICT ALSACE, et votre dévoué, tenons à vous remercier de votre écoute et de votre confiance.

Belle saison 2023-2024 à toutes et à tous et rdv à l'année prochaine

mazars

1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2023

MAZARS STRASBOURG
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG
Capital social de 400 000 euros – RCS Strasbourg 348 600 990

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
19 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et la LGEF – Ligue du Grand Est de Football

Subventions versées par la LGEF au DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL :

- la LGEF a versé au DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL un montant de 435 828 euros de subvention de fonctionnement pour la saison 2022 / 2023 ;

- la LGEF a versé au DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL un montant de 158 389 euros de subvention d'objectifs pour la saison 2022 / 2023.

Personnes concernées – administrateurs communs :

- Monsieur Michel AUCOURT, Président du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et membre de droit du Comité Directeur de la LGEF.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 20 octobre 2023



Gilles CONTESSE

mazars

1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

MAZARS STRASBOURG
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG
Capital social de 400 000 euros – RCS Strasbourg 348 600 990

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
19 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 20 octobre 2023

A blue ink signature of Gilles CONTESSE, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Gilles CONTESSE

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement	4 573,47	4 573,47				
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 282,38	3 247,73	34,65	0,00	97,98	0,01
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	822 535,58	487 455,46	335 080,12	20,36	364 853,57	21,11
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	308 420,80	124 257,78	184 163,02	11,19	195 533,87	11,31
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	2 520,00		2 520,00	0,15	2 520,00	0,15
TOTAL (I)	1 141 332,23	619 534,44	521 797,79	31,70	563 005,42	32,57
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	444 460,38	11 428,23	433 032,15	26,31	364 391,23	21,08
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	958 184,33	856 050,00	102 134,33	6,21	28 659,15	1,66
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	561 386,15		561 386,15	34,11	753 913,55	43,81
Charges constatées d'avance	27 466,82		27 466,82	1,67	18 618,48	1,08
TOTAL (II)	1 991 497,68	867 478,23	1 124 019,45	68,30	1 165 582,41	67,43
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 132 829,91	1 487 012,67	1 645 817,24	100,00	1 728 587,83	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	182 442,25	11,09	182 442,25	10,55
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	697 077,92	42,35	516 608,79	29,89
. Réserves pour projet de l'entité	9 832,96	0,60	9 832,96	0,57
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	114 303,11	6,95	180 469,13	10,44
Situation nette (sous total)	1 003 656,24	60,98	889 353,13	51,45
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	234 505,40	14,25	256 200,85	14,82
Provisions réévaluées				
TOTAL (I)	1 238 161,64	75,23	1 145 553,98	66,27
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	62 173,00	3,78	60 109,00	3,48
TOTAL (III)	62 173,00	3,78	60 109,00	3,48
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	261,62	0,02	138,04	0,01
Emprunts et dettes financières diverses	21 400,00	1,30	42 800,00	2,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 779,64	3,94	118 916,39	6,88
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	208 433,75	12,66	205 586,12	11,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50 607,59	3,07	155 484,30	8,99
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	345 482,60	20,99	522 924,85	30,25
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 645 817,24	100,00	1 728 587,83	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	119 508,13		119 410,76		98	0,08
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	411 678,17		352 024,00		59 654	16,95
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	204 660,23		239 244,52		-34 584	-14,45
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	714 857,54		731 029,81		-16 172	-2,20
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats	15 000,00				15 000	N/S
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	23 920,00				23 920	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	171 275,88		88 348,00		82 927	93,86
Utilisations des fonds dédiés			1 500,00		-1 500	-100,00
Autres produits	30 128,60		38 429,60		-8 301	-21,59
Total des produits d'exploitation (I)	1 691 028,55		1 569 986,69		121 042	7,71
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	589 931,91		541 708,10		48 223	8,90
Aides financières	21 000,00		-23 555,70		44 555	189,15
Impôts, taxes et versements assimilés	52 894,41		42 157,48		10 737	25,47
Salaires et traitements	568 160,38		576 490,78		-8 330	-1,43
Charges sociales	241 459,97		196 574,19		44 885	22,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	80 725,43		69 006,76		11 719	16,98
Dotations aux provisions	3 189,00				3 189	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	35 431,35				35 431	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 592 792,45		1 402 381,61		190 411	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	98 236,10		167 605,08		-69 369	-41,38
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	6 343,50		819,39		5 524	674,48
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	6 343,50		819,39		5 524	674,48
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 343,50		819,39		5 524	674,48

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	104 579,60	168 424,47	-63 845	-37,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	23 454,22	20 945,66	2 509	11,98
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 300,00	2 500,00	-200	-7,99
Total des produits exceptionnels (V)	25 754,22	23 445,66	2 309	9,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 051,50		2 051	N/S
Sur opérations en capital	3 586,21		3 586	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	5 637,71		5 637	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	20 116,51	23 445,66	-3 329	-14,19
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 393,00	11 401,00	-1 008	-8,83
Total des produits (I + III + V)	1 723 126,27	1 594 251,74	128 875	8,08
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 608 823,16	1 413 782,61	195 041	13,80
EXCEDENT OU DEFICIT	114 303,11	180 469,13	-66 166	-36,65
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	59 247,00			
TOTAL	59 247,00			
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	59 247,00			
TOTAL	59 247,00			

**DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
ASSOCIATION**

19 rue des Cigognes

67960 ENTZHEIM

Annexe comptable

au 30 juin 2023

PREAMBULE

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL assure la gestion du Football sur le Territoire.

Il a plus particulièrement pour missions : d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions, il a été mis en place différentes commissions qui assure l'encadrement, l'organisation et réalisations de celle-ci.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 645 817,24 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 114 303,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique ;
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage. Il est rappelé que le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL a opté pour ce régime dans les comptes arrêtés au 30 juin 2007.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale sur une durée de 20 ans.

En application du règlement ANC 2018-06 devrait être comptabilisées les contributions volontaires en nature du fait de la complexité de leur valorisation, il a été décidé de ne pas les comptabiliser.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun élément significatif n'est à noter au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 4 573 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	4 573	4 573		%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 136 758 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 282			3 282
Immobilisations corporelles	1 097 309	33 647		1 130 956
Immobilisations financières	2 520			2 520
TOTAL	1 103 111	33 647	0	1 136 758

Amortissements et provisions d'actif = 614 960 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 184	63		3 247
Immobilisations corporelles	536 921	74 792		611 713
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	540 105	74 855		614 960

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et developp	4 573	4 573	0	L 3 ans
Logiciels	3 282	3 247	35	L 1 ans
Construction illzach	822 536	487 455	335 080	L 20 ans
Instal. generales/agenc./amen.d	185 621	44 730	140 891	L de 2 à 10 ans
Mat. bureau - mat. informatique	87 327	60 286	27 041	L de 1 à 10 ans
Materiel bureau illzach	3 186	3 186	0	L de 6 à 10 ans
Mobilier de bureau	32 287	16 056	16 231	L 5 ans
TOTAL	1 138 812	619 534	519 277	

Etat des créances = 1 432 632 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 520		2 520
Actif circulant & charges d'avance	1 430 112	1 430 112	
TOTAL	1 432 632	1 430 112	2 520

Provisions pour dépréciation = 867 478 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Comptes clients	42 881	5 870	37 323	11 428
Comptes de tiers	858 350		2 300	856 050
Comptes financiers				
TOTAL	901 231	5 870	39 623	867 478

Dans son jugement correctionnel du 4 mai 2007, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a condamné l'auteur du détournement à payer à la partie civile la somme de 917 650 €. Compte tenu des informations en notre possession et en application du principe de prudence, ce compte a été provisionné à hauteur du solde restant à rembourser.

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 508 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	5 508
TOTAL	5 508

Charges constatées d'avance = 27 467 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	182 442				182 442
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	526 442		180 469		706 911
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	180 469	-180 469	114 303		114 303
Situation nette	708 884				1 003 656
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	256 201			21 696	234 505
Provisions réglementées					
TOTAL	947 270				1 145 554

Provisions = 62 173 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	60 109	3 189	1 125	62 173
TOTAL	60 109	3 189	1 125	62 173

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 47 323 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

- * Variables économiques : Taux d'actualisation de 3,60 %
Taux de progression des salaires de 2 %
Taux de charges patronales de 45 %
Contribution de l'employeur de 0 %
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite
- * Variables démographiques : Taux de turnover de 5 %
Table de mortalité : INSEE 2018-2020
Taux de départ volontaire de 100 %
Taux de mise à la retraite de 0 %

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel de la DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL dans les comptes pour un montant de 14 850 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turnover nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

Etat des dettes = 345 482 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	262	262		
Dettes financières diverses	21 400	21 400		
Fournisseurs	64 780	64 780		
Dettes fiscales & sociales	208 433	208 433		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	50 607	50 607		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	345 482	345 482		

Charges à payer par postes du bilan = 180 639 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	262
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 500
Dettes fiscales & sociales	146 451
Autres dettes	24 426
TOTAL	180 639

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 500 €.

Cotisations

Le montant total des cotisations des clubs figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 81 657 €. Le montant total des cotisations clubs garanties dommages figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 37 821 €.

Rémunérations des dirigeants

Les 3 plus haut dirigeant salariés ou bénévoles sont tous les 3 bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Contribution volontaire en nature - Bénévolat

L'ensemble des membres des différentes commissions (269 personnes au 30 juin 2023) sont des bénévoles. Les heures de bénévolats réalisés par les membres de l'association (hors membres du Comité Directeur) ont été estimés à 5 304 heures et ont été valorisés au SMIC moyen de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023. La valorisation du bénévolat, sans impact sur le compte de résultat de l'association, a été comptabilisé pour un montant de 59 246 €. Ces heures de bénévolats effectuées correspondent à l'équivalent de 35 ETP bénévoles.

Subventions

Financeurs	Montant subvention allouée au titre de l'exercice clos le 30/06/2022	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager
CDEA	87 400	87 400	0
CNDS	25 000	25 000	0
LGEF	594 217	594 217	0
AUTRES FINANCEURS	8 240	8 240	0
TOTAL	714 858	714 858	0

Les subventions perçues ont été utilisées conformément à leur nature, la période couverte est celle de la saison 2022/2023. Il s'agit de subvention permettant de mettre en œuvre nos missions.

Sectorisation du secteur lucratif

Suite au redressement fiscal, l'administration a considéré que l'activité marketing-communication du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL est une activité accessoire à son activité principale. De ce fait, le fisc a considéré cette activité comme un secteur lucratif dont le résultat a été imposé à l'impôt sur les sociétés (taux réduit de 15 % et taux normal de 25 %).

La sectorisation a été pratiquée par le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL pour l'exercice clôturé du 30.06.2023 et la charge d'IS a été comptabilisée sur l'exercice.

Effectif

L'effectif moyen du personnel au 30/06/2023 est de 17 salariés.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 508 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	5 508
TOTAL	5 508

Charges constatées d'avance = 27 467 E

Charges constatées d'avance	Montant
Entretien-Assurance-Abonnements	8 194
Loyers	19 273
TOTAL	27 467

Charges à payer = 180 639 E

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Intérêts courus à payer	262
TOTAL	262

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	9 500
TOTAL	9 500

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer	60 353
Personnel - Charges à payer	36 601
Dettes - organismes sociaux	38 070
Etat - Charges à payer	11 427
TOTAL	146 451

Autres dettes	Montant
Charges à payer	24 426
TOTAL	24 426

➤ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus au Comité Directeur**

✚ Les comptes annuels sont approuvés à 91,47 % POUR, 1,52 % CONTRE, 7,01 % ABSTENTION et le quitus est donné au Comité Directeur.

➤ **Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées**

✚ Le rapport spécial est approuvé à 80,59 % POUR, 1,38 % CONTRE et 18,03 % ABSTENTION

➤ **Approbation de l'affectation du résultat de 114 303 € aux réserves**

✚ L'affectation du résultat de 114 303 € aux réserves a été approuvé à 85,41 % POUR, 4,05 % CONTRE et 10,54 % ABSTENTION

➤ **Budget prévisionnel 2024/2025 présenté par Rémy SIEDEL, Trésorier**

Budget prévisionnel District Alsace 2024-2025

CHARGES			PRODUITS		
	euros	%		euros	%
60- Achats	60 000 €	3,72	70- Ventes	720 000 €	44,58
61- Services extérieurs	200 000 €	12,38	74- Subventions	750 000 €	46,44
62- Autres services extérieurs	370 000 €	22,91	75- Autres produits	49 000 €	3,03
63- Impôts et taxes	8 500 €	0,53	76- Produits financiers	6 000 €	0,37
64- Personnel	835 000 €	51,70	77- Produits exceptionnels	20 000 €	1,24
65- Autres charges de gestion courante	21 000 €	1,30	78- Reprise sur amort. et prov.	0 €	0,00
66- Charges financières	0 €	0,00	79-Transfert de charges	70 000 €	4,33
67- Charges exceptionnelles	5 000 €	0,31			
68- Dotations	79 500 €	4,92			
69- Impôts société	10 500 €	0,65			
Résultat prévisionnel	25 500 €	1,58			
TOTAL	1 615 000 €	100,00	TOTAL	1 615 000 €	100,00

✚ Le budget prévisionnel 2024/2025 a été approuvé à 89,9 % POUR, 1,07 % CONTRE et 9,03 % ABSTENTION

➤ **Présentation des modifications réglementaires par Marc HOOG, Secrétaire Général**

INFORMATIONS SUR LES REGLEMENTS FEDERAUX ASSEMBLEE GENERALE DU 7.01.2023

STATUT DE L'ARBITRAGE

ARTICLE 29

Cet article permet à une personne d'être à la fois titulaire d'une licence arbitre de district et d'une licence « éducateur fédéral », « technique régionale » ou « technique nationale » dans le même club.

ARTICLE 71

La pratique du football ou de l'arbitrage par un licencié porteur d'un système électronique cardiaque implanté (défibrillateur ou stimulateur cardiaque) peut être autorisée, au cas par cas, sur décision de la Commission Fédérale Médicale.

ARTICLE 66

Cet article autorise les joueuses et joueurs U6 nés 2018 ou 2019 à pratiquer dès l'âge de 5 ans.

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2023

ARTICLE 85

Cet article traite de la suspension, du retrait ou de refus de délivrance d'une licence.

L'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la FFF), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, **peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de la licence.**

Cette mesure pourra s'appliquer à l'égard de toute personne qui aura fait l'objet

- d'une sanction pénale, privative de liberté ne comportant pas l'application du sursis, **pour avoir été l'auteur d'agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,**
- d'une sanction pénale prononcée pour avoir été **l'auteur d'agissements de nature à constituer un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des licenciés, en particulier des mineurs ;**
- d'une inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes,
- d'une décision prononcée par une juridiction, une administration ou toute autorité étatique, ayant pour effet de lui interdire, à titre temporaire ou définitif, l'exercice de sa (ou ses) fonction(s);
- d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade

Les effets de la suspension et du refus de délivrance de la licence sont fixés jusqu'à un terme déterminé.

Le retrait de la licence est définitif, mais peut être associé à un refus de délivrance jusqu'à un terme déterminé. Si la personne concernée est détentrice ou sollicite la délivrance de plusieurs licences, la mesure administrative peut les viser toutes, ou se limiter à une partie d'entre elles.

ARTICLE 50 : STATUT DE L'ARBITRAGE

Lorsqu'un candidat s'inscrit pour participer à un stage de formation d'arbitrage, il faudra que le siège du club qu'il compte couvrir soit situé à moins de 50kms de son domicile.

➤ **Présentation du Carton Violet par Marc HOOG – Secrétaire Général**

Mesdames et Messieurs les Présidents de Club,

DIAPO 1

Depuis le mois de mars dernier, les rencontres séniors de pyramide A ont vu surgir un nouveau venu dans le paysage des cartons. Le carton violet.

Mis en service le 18 mars 2023, il ignorait alors qu'il aurait un frère en la personne du carton blanc qui a été généralisé sur nos terrains depuis le début de cette saison 2023/2024. Je ne viendrai pas sur le carton blanc qui n'est plus ni moins une déclinaison de l'exclusion temporaire avec toutefois quelques spécificités encore incomprises.

Ce matin, nous souhaitons donc inscrire le dispositif du carton violet dans nos règlements. Ce n'est qu'une officialisation de cette expérimentation lancée en mars 2023.

DIAPO 2 :

Pourquoi le carton violet ?

L'an passé à la même époque, le comité directeur du District vous envoyait, un courrier en guise de signal d'alarme. Nous observions alors une hausse sensible des incivilités sur les pelouses mais aussi et surtout autour des mains courantes : bagarre d'après-match, bagarre entre spectateurs et joueurs ; insultes à foison à destination des arbitres, propos discriminatoires et racistes à destination des acteurs de la rencontre. Nous nous devons de réagir car « se taire c'est accepter ». C'est ainsi qu'est donc né le carton violet dont l'objectif est de sensibiliser et responsabiliser les participants à une rencontre et garantir l'équité.

DIAPO 3 : Champ d'application du carton violet

Si l'année dernière, le champ d'application du carton violet ne concernait que les rencontres de District 1 à District 5, nous avons souhaité dès cette saison l'étendre à toutes les compétitions officielles de District, des vétérans aux U13 masculins et féminines tant pour les rencontres de championnat que de coupe. Cette généralisation est le fruit de l'enquête que nous avons menée auprès de 150 personnes représentant des arbitres, des délégués, des joueurs et des dirigeants de clubs qui ont estimé à 87% qu'il était utile de procéder à cette généralisation. Le sondage a aussi permis de relever que 77% des personnes considèrent que le dispositif est utile même si son application était encore mineure la saison passée.

DIAPO 4 : CAS DE PRESENTATION DU CARTON VIOLET (1)

Nous considérerons deux situations pour la présentation de ce carton violet : l'une où il y aura possibilité de reprendre la partie et la seconde où la gravité des faits amènera d'emblée l'arbitre à arrêté le match et donc à être dans une situation sans retour et donc sans grande nouveauté si ce n'est la présentation du carton violet.

Commençons donc par les cinq situations où la reprise de la rencontre sera possible :

- Si l'arbitre est insulté par des spectateurs, si l'arbitre est agrippé sans violence par un joueur mécontent d'une décision
- Si des insultes racistes sont proférées à destination des joueurs et que ces insultes racistes sont entendues par l'arbitre et/ou relayées par le capitaine d'une des deux équipes.
- Si des engins pyrotechniques sont lancés sur la pelouse
- Si le comportement des joueurs devient agressif et qu'il convient de les ramener à la raison.

DIAPO 5 : MODALITES DU PROTOCOLE DU CARTON VIOLET (1) :

Pour toutes les situations que je viens de vous exposer, l'arbitre présente le carton, invite – si possible- les équipes à quitter le terrain puis organise une réunion dans son vestiaire. Il y associera les capitaines des deux équipes, un dirigeant de chaque équipe, les éducateurs inscrits sur la feuille de match et le ou les délégués.

Lors de cette réunion, tous les participants seront amenés à analyser la situation, à estimer s'il est possible de ramener le calme pour reprendre ou non la rencontre. C'est l'arbitre qui prendra la décision après avoir entendu les diverses parties.

DIAPO 6 : CAS DE PRESENTATION DU CARTON VIOLET (2)

Voici le second cas de présentation du carton violet. Il s'agit de la situation la plus radicale ; celle où les faits engendreront l'arrêt définitif de la rencontre. Voici les situations recensées qui conduisent à ce point de non-retour :

- Arbitre agressé intentionnellement
- Propos racistes ou discriminatoires à destination de l'arbitre.
- Menaces avec armes ou objets ; crachats, bousculades de l'arbitre
- L'arbitre et/ou sa famille sont menacés

DIAPO 7 : MODALITES DU PROTOCOLE DU CARTON VIOLET (2)

L'arbitre présente le carton violet, réunit les capitaines sur le terrain, donne les 3 coups de sifflet final. S'agissant d'une atteinte à l'intégrité de l'arbitre, la réunion peut paraître superflue puisque la partie ne reprendra pas.

DIAPO 8 : L'ESPRIT DU CARTON VIOLET

Lors de l'évaluation menée fin de saison dernière, certains me disaient que le carton violet ne servait à rien.

A ces personnes, je réponds : le carton violet est le seul carton de prévention, c'est le seul carton qui invite à la réflexion, c'est le seul carton qui permet de faire le point sur l'état d'esprit des rencontres. Tous les autres cartons sont obligatoirement des cartons de sanction : sanction prévention pour le carton jaune, sanction immédiate et définitive pour les cartons blancs et rouges.

C'est un carton qui met les acteurs en face de leurs responsabilités, c'est un carton de sensibilisation.

Nous invitons les arbitres à en faire un usage raisonnable et raisonné. Ce carton n'est pas la panacée, il ne prétend pas éradiquer la violence. Il invite surtout à la responsabilisation.

- ✚ **Approuvez-vous le protocole au Carton Violet ?**
Le règlement du protocole du Carton Violet a été approuvé à 80,2 % POUR, 10,93 % CONTRE et 8,87 % ABSTENTION

Merci pour votre confiance.

➤ Intervention de Romain RINIE – Présentation du PASS-D

Je vous présente la plateforme décisive pour nos clubs, PASS-D. Comprenez la « Passe Décisive » que l'instance fait aux clubs, qui n'ont plus qu'à marquer

L'objectif premier de cette plateforme numérique est la facilitation de l'accès aux informations et d'améliorer encore le service rendu aux clubs.

Nous avons regroupé les thématiques traitées sur PASS-D par famille. En premier lieu, la gestion Sportive.

Quand vous cliquerez sur : **COMPETITIONS** – puis tirages, vous aurez accès aux tirages de nos compétitions officielles très facilement. Nous avons aussi pris le parti de développer certains aspects règlementaires afin de les rendre plus faciles à comprendre. Dans « **REGLEMENTS** » puis « **Modalités de purge d'une sanction** », vous comprendrez plus aisément cet aspect du règlement pas évident à aborder.

Toutes nos pages se construisent de la sorte : Une partie infos, une boîte à outil et une rubrique contacts.

La deuxième famille de thématiques est la Gestion Administrative. Vous y trouverez notamment des informations sur les assurances, notamment l'assurance « **Dommages aux biens** » spécifique au football alsacien. Elle est « **Optionnelle à tarif préférentiel** », je vous encourage à la découvrir en détail en visitant PASS-D. La troisième famille de thématiques est : **Activités Techniques**, sur laquelle dans l'onglet « **Foot d'Animation** » puis trouver un club – des non-licenciés pourront trouver facilement le club le plus proche de chez eux. Un très bon moyen pour vous les clubs de gagner des licenciés.

Dans la dernière famille de thématiques, qui se nomme « **Le District et moi** », nous avons créé des **TUTORIELS**, au travers desquels nous parlerons de certains aspects règlementaires ou de méthodes sur Footclubs.

Avec PASS-D trouver des infos pour bien gérer votre saison n'aura jamais été aussi facile

Si vous ne trouvez pas votre réponse, vous pourrez cliquer sur « **Besoin d'aide** ». Des salariés du DAF recevront par notifications une alerte, pourront vous répondre très rapidement via le chat qui s'ouvrira ou alors par mail.

Nous avons développé cette ressource sur ordinateur mais également en version téléphone/smartphone. Voici un QR Code à scanner pour y accéder.

Enfin, nous avons fait imprimer pour vous des Posters A2 PASS-D. Nous les distribuerons à l'issue de l'AG. Ce poster, c'est l'accès à PASS-D à toute heure (réunion comité, week-end...)

Vous avez découvert aujourd'hui la modernité dans laquelle nous souhaitons nous engager, la qualité de service que nous souhaitons vous apporter. A vous de jouer, utilisez PASS-D !

Intervention de M. Frédéric BIERRY – Président de la CEA en vidéo

Le Président de la CEA rappelle les enjeux de cette assemblée générale : « **cette réunion est déterminante pour l'avenir du football en Alsace. C'est un moment solennel. En 2021, vous aviez déjà très clairement exprimé vos désirs. Il vous appartient ce matin d'agir pour redevenir une Ligue d'Alsace.** » Frédéric Bierry salue la persévérance et la détermination du Président Aucourt et de son équipe : « **vous n'avez jamais été aussi proches du but. Le chemin pour redevenir une ligue est tracé** ».

Le Président de la CEA réaffirme un soutien inconditionnel au District : « **les élus sont à vos côtés, la CEA vous assure d'un soutien sans faille** ». Et de rappeler qu'une enveloppe supplémentaire d'un 1 million d'euros a été inscrite au budget 2023 de la CEA. Il invite le District d'Alsace à poursuivre son action avec le même enthousiasme et à continuer à porter les projets pour le football alsacien.

➤ Intervention de M. Michel AUCOURT – Président du District d'Alsace de Football

Merci au Président Frédéric Bierry pour ces mots qui nous touchent et pour le soutien sans faille de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Mes chers amis, nous y sommes !

Dans quelques minutes, il vous appartiendra de vous prononcer sur l'avenir que vous souhaitez pour le football alsacien.

D'ici là, quelques interventions sont prévues, à commencer par celle du Président de la Ligue Grand Est de Football, Albert Gemmrich.

Mais avant de débiter ce chapitre de notre Assemblée Générale, j'ai souhaité présenter à celles et ceux qui ne l'aurait pas encore vue, et à vous cher Jean François, la vidéo qui retrace l'histoire du Football Alsacien.

 [**VIDEO QUI RETRACE L'HISTOIRE DU FOOTBALL ALSACIEN**](#)

J'invite Albert Gemmrich à me rejoindre.

Bonjour à tous,

Chers amis sportifs,

Je remercie Michel Aucourt de m'avoir invité à votre AG. Une assemblée générale est toujours un moment important dans la vie d'une instance et de ses clubs, et celle d'aujourd'hui, si elle évoque le sujet de création d'une Ligue d'Alsace, pourrait être un moment historique dont vous devez mesurer la portée !

Mais avant d'aller plus loin dans cette AG, permettez-moi de dire quelques mots sur la Ligue du Grand Est, dans laquelle nous avons à cœur de défendre les valeurs de cohésion, de fraternité et de solidarité que les instances du football, ainsi que vous, les dirigeants et bénévoles, que je remercie pour leur engagement, portez au quotidien.

Nous sommes tous mobilisés pour créer les meilleures conditions du développement du football.

Voilà 7 ans que nous travaillons ensemble. Le premier mandat de 4 ans était essentiellement consacré à l'harmonisation des pratiques dans les 3 ex-ligues concernées.

Durant le deuxième mandat, actuellement en cours, j'ai préféré tempérer les sujets d'avenir en attendant la situation définitive de l'Alsace !

Nous avons donc porté l'essentiel de nos efforts sur le service aux clubs, les compétitions et les finances, le cœur de notre mission, à mon avis.

Je peux vous affirmer que la Ligue est maintenant en ordre de marche et qu'elle remplit son rôle :

- Les compétitions – seniors / jeunes / Futsal / Cecifoot...se passent bien.
- Une nouvelle pyramide jeunes, qui répond parfaitement aux attentes des clubs, a été mise en place.
- Les championnats régionaux permettent maintenant de limiter les déplacements en mixant les groupes.
- Le statut d'arbitrage a également évolué et le nombre d'arbitres repart à la hausse.
- Les finances sont saines et ont permis de réévaluer les aides aux Districts, qui ont donc directement profités aux clubs.

- Les services de la Ligue sont à l'écoute. Les clubs savent où trouver un interlocuteur qui les conseille et les oriente, et le service juridique a réglé beaucoup de problèmes.

- L'équipe technique régionale intervient dans tous les districts et des formations multiples et variées pour nos éducateurs, nos arbitres et nos bénévoles sont régulièrement proposées aux clubs.

- Nous proposons aussi des opérations promotionnelles à tous les districts intéressés (avant la Coupe du monde, les JO), des animations estivales diverses... etc

Et cette liste n'est pas exhaustive !

Venons-en maintenant à la question d'actualité, si oui ou non, vous voulez une scission avec la Ligue du Grand Est.

Vous tous ici vous me connaissez, et pour certains vous avez travaillé avec moi, et vous savez tous, que j'ai toujours œuvré pour le bien et l'avenir du football.

J'entends que certains d'entre vous, vont me demander ma position sur la sortie de l'Alsace

Si je laisse parler mon cœur, je partage l'idée d'une création d'une Ligue d'Alsace

Mais la raison me dit que l'avenir et l'intérêt du football régional en pâtirait. Ligue du Grand Est ou Ligue d'Alsace, les clubs de district seront peu impactés. Par contre, les clubs régionaux seront les premiers concernés !

C'est pour cela que je le dis et le répète, j'ai toujours voulu que cette décision se prenne en toute transparence, je veux que tous les clubs, les dirigeants, les bénévoles sachent ce qui va se passer.

Pour vous aider dans votre réflexion, voici quelques questions qui se poseront et qui ont été évoquées dans la note rédigée par la FFF et son DG, M.Vilotte, ici présent.

Il y a quatre grands domaines pour lesquels il y aura des incidences et pour lesquels il faudra trouver des accords

1) Dans le domaine juridique

Vous avez voté en 2016 pour la création d'une Ligue du Grand Est.

En cas de retour à une Ligue d'Alsace, la loi sur le Sport impose maintenant de créer une structure supplémentaire aux 2 Ligues, un Comité Régional qui représentera les 2 ligues dans leurs relations financières et administratives avec l'Etat et la Région Grand Est.

- Comment ce Comité Régional fonctionnera-t'il ?
- S'il est décidé que la Ligue d'Alsace doit avoir 1 ou 2 districts, comment seront-ils organisés, et comment pérenniser son ou leur financement?

2) Dans le domaine comptable et financier

- Sans préjuger des décisions qui seront prises quant à la répartition de l'actif de la LGEF avec la Ligue d'Alsace, il est nécessaire de rappeler les apports des 3 ligues lors de la fusion du 30 juin 2016.
- Le total des capitaux apporté par les ligues Lorraine et Champagne Ardennes étaient de 2 800 000 €, tandis que celui de l'Alsace était de 110 600 € ... Comment se fera la répartition de l'actif ?
- Est-ce que les aides de fonctionnement de la Fédération en direction des ligues resteront les mêmes et si oui quelle sera la perte financière?
- Que deviendront la subvention régionale du Grand Est ou les aides de l'Etat qui seront gérées par le nouveau Comité Régional que les deux Ligues devront créer ?
- Quelle sera la position des partenaires de la LGEF lorsqu'il faudra choisir entre les 2 ligues ?

3) Dans le domaine des ressources humaines

- Qu'advient-il des salariés de la Ligue du Grand Est ?
- Et qui prendra en charge les conséquences sociales et financières engendrées ?
- Que se passera-t-il pour l'Equipe Technique Régionale et l'Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage, actuellement entièrement à la charge de la LGEF ?

4) Dans le domaine des compétitions

L'état des lieux de la situation actuelle démontre que dans les compétitions séniors, jeunes ou futsal, masculines et féminines, de nombreuses équipes partagent leurs compétitions entre l'Alsace et la Lorraine et ce, pour limiter les longs déplacements.

Il faudra d'abord redéfinir le périmètre des compétitions.

Et en cas de création d'une Ligue d'Alsace, la pyramide des championnats nationaux, ayant été votée la saison passée, et étant de ce fait, figée, les 2 nouvelles Ligues verront leur pyramide, le nombre de montées et de descentes affectés dans les compétitions de R1, R2 et R3.

Voilà quelques-unes des questions auxquelles il faudra répondre, et pour ce faire, nous mettrons en place, dès le mois prochain, 2 groupes de travail, composés de membres du Comité Directeur et de salariés de la LGEF et du District Alsace.

Ils étudieront ces questions, et vous présenteront leurs conclusions avant l'AG de la LGEF en mars prochain, au cours de laquelle les présidents de Districts, les représentants des clubs de districts et des clubs régionaux auront à leur tour à se prononcer. Si le vote est positif la décision de l'enclenchement du processus reviendra à l'AG fédérale de juin 2024.

J'espère que ces quelques éléments et surtout les enjeux évoqués en cas de scission, vous ont apporté l'éclairage nécessaire pour choisir en toute objectivité de continuer au sein de la LGEF ou de soutenir la création d'une nouvelle Ligue avec peut-être 1 ou 2 districts.

Merci de votre attention.

➤ **Intervention de M. Michel AUCOURT – Président du District d’Alsace de Football – Consultation Ligue d’Alsace**

Comme je vous l’ai dit notre histoire, votre histoire, se joue maintenant.

Depuis 3 ans, nous avons travaillé pour répondre à votre demande, celle qui doit nous conduire à une Ligue d’Alsace.

Tout d’abord, à travers vos votes, à l’occasion de l’élection de 2020 où vous nous avez fait confiance sur la base d’un programme qui place comme axe principale, l’étude d’une sortie apaisée du Grand Est.

Ensuite, à l’occasion de l’Assemblée Générale de 2021 où à 93%, vous nous avez demandé de déposer notre projet de Ligue d’Alsace sur le bureau du Président de la FFF.

Depuis 3 ans, c’était loin d’être un long chemin tranquille.

Vous l’avez lu, nous vous l’avons dit mais **jamais de ma vie je n’ai été autant attaqué, sali, insulté.**

Jamais on ne m’a autant **manqué de respect**, par ceux qui n’ont eu de cesse d’entraver cette marche en avant

Et dire qu’une grande partie de ces mêmes personnes ont défendu l’Alsace dans un passé pas si lointain

Mais si nous sommes là aujourd’hui, devant vous, c’est parce que notre ténacité et notre abnégation ont enfin payé.

Parce que **vous**, chers Présidentes et Présidents de club, **vous** nous avez poussé par vos encouragements et votre soutien.

Parce que j’ai avec moi une équipe **formidable** qui n’a qu’une seule obsession, travailler dans l’intérêt du **football alsacien**.

Parce que **toute l’Alsace** s’est mobilisée sur ce projet et je tiens à remercier ici le Président Bierry, son Directeur de cabinet Adjoint, Emmanuel Bastian, les membres de la commission CEA qui m’ont accompagné sur ce dossier et tous les parlementaires alsaciens qui sont intervenus de près ou de loin pour soutenir notre projet.

Et j’ai aussi pu m’appuyer sur un soutien de taille, les Présidents des Districts du Grand Est.

Nous formons tous ensemble une belle équipe, parce qu’ils sont aussi convaincus que l’avenir du football du Grand Est, ne peut s’écrire que par une Ligue d’Alsace forte et une Ligue Lorraine-Champagne Ardennes forte ... 2 instances puissantes dans le panorama du football français.

Deux de mes amis sont présents aujourd’hui et ont souhaité vous adresser quelques mots.

Je vous remercie d’applaudir Bruno Herbst, Président du District des Vosges et Yann Leroy, Président du District de Meurthe et Moselle

Merci mes amis d’être à nos côtés ce matin.

Bruno Herbst prend la parole en premier. Il est le représentant des Présidents des Districts du Grand Est qui siège au Collège à Paris.

Bruno, je te passe la parole.

➤ **Intervention de M. Bruno HERBST – Président du District de Football des Vosges**

M. Herbst exprime sa joie de participer à cette assemblée générale : « c’est avec un plaisir non dissimulé que je suis parmi vous ce matin et suis heureux de pouvoir m’exprimer devant vous ». Il adresse ses amitiés au Président du District Alsace, Michel Aucourt qui « fait preuve d’un engagement sans faille et qui œuvre avec une modestie et une sincérité que d’autres ont perdues ». Bruno Herbst exprime également sa satisfaction d’être le porte-parole de ses collègues du Grand Est au sein du collège des présidents de District. Il détaille sa mission qui conduit cette instance à aborder des sujets divers et variés que sont l’informatique, la gouvernance, les Jeux Olympiques, l’opération Mini-Buts, le développement des pratiques, le football féminin, la RSE ou encore

l'engagement citoyen. Le Président du District des Vosges se réjouit de la candidature de son collègue Yann Leroy, président du District Meurthe et Moselle aux élections à l'automne 2024 à la présidence de la Ligue du Grand Est : « le football du Grand Est a besoin d'un contexte serein et solidaire. Je t'assure de mon entier soutien à l'instar de tous les autres présidents de District. Notre adhésion est ferme et sincère. Un changement de cap est souhaité pour mener des réformes structurelles nécessaires. » Pour ce qui est du dossier de la sortie du District d'Alsace de la Ligue du Grand, Bruno Herbst participera aux groupes de travail qui réfléchiront sur les questions induites. Et de terminer son allocution par une citation de Coluche : « les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser ».

Merci Bruno pour tes mots et ton soutien.
Yann, je te laisse la parole.

➤ **Intervention de M. Yann LEROY – Président du District de Football de Meurthe et Moselle**

M. Leroy débute son intervention en adressant des remerciements appuyés à tous les bénévoles : « Merci pour ce que vous faites. Avant d'être président de district, j'ai été entraîneur de jeunes, dirigeant, je me suis occupé du traçage du terrain ; je sais tout ce que vous faites et je voudrai avoir une pensée toutes celles et ceux qui oeuvrent. Je voudrai aussi adresser mes félicitations au District et à son Président Michel Aucourt pour l'action menée. Le superbe clip diffusé témoigne de la richesse et de la diversité de vos actions.

Soyez aussi fier de votre président, un homme déterminé, une belle personne. Pour la question qui nous occupe ce matin, soyez sereins dans votre vote, ne vous laissez pas influencer. Les autres districts vous écoutent, ils veulent vous entendre ». Le Président Leroy souhaite aussi se projeter : « quel que soit le résultat du vote ; on continuera à travailler ensemble parce qu'en 2024, vous serez encore en LGEF, même si c'est pour une période réduite. Nous aurons alors quelques mois pour créer les conditions d'une scission apaisée ». Yann Leroy détaille ensuite les raisons qui l'ont conduit à se présenter à la candidature à la présidence de la Ligue du Grand Est : « Bénéficiant du soutien des autres présidents de District, j'ai décidé de me présenter à la candidature à la présidence de la Ligue. Je n'ai pas d'ambitions personnelles mais je veux créer une ligue plus respectueuse des diversités et de ses richesses. Je veux construire une ligue renouvelée même si tout n'est pas négatif à la Ligue du Grand Est. Je souhaite remettre le football au cœur du jeu grâce à un collectif soudé, solidaire et uni ».

➤ **Intervention de M. Michel AUCOURT – Président du District d'Alsace de Football – Consultation Ligue d'Alsace**

Merci Yann pour tes mots, ton soutien et ta détermination à proposer une alternative cohérente à la tête de la Ligue du Grand Est. Tu peux compter sur mon soutien et sur celui du football alsacien.

Comme je vous l'ai dit auparavant, nous avons fait le job.

Notre projet a su convaincre !

Il a su convaincre Mme la Ministre des Sports et toute son équipe.

Il a surtout su convaincre la Fédération Française de Football et son Président Philippe Diallo.

A travers vous cher Jean François, je remercie le Président pour sa bienveillance et sa confiance.

Dans quelques instants, nous vous projeterons une vidéo qui explique les raisons d'un retour à une Ligue d'Alsace et les grandes lignes de notre projet, que vous retrouvez également dans la brochure que nos équipes vous ont distribuée en début d'AG.

Le processus démocratique dans lequel s'inscrit ce vote d'aujourd'hui doit nous conduire à une Ligue d'Alsace de plein exercice au 1^{er} juillet 2025. Il y a du travail devant nous et nous sommes prêt à le mener.

Maintenant, la décision **vous** appartient C'est à **vous** que revient le choix de ce que vous voulez pour votre football.

Si vous souhaitez que rien ne change et que l'on reste au sein de la Ligue Grand Est, dites-le.

Mais si vous souhaitez que cela change ...

Si vous souhaitez retrouver la place que nous avons perdue en 2016 ...

Si vous souhaitez continuer à écrire l'histoire de la Ligue d'Alsace vieille de plus de 100 ans ...

Vous le pouvez !

C'est par **votre voix** que tout pourra changer ...

Montrez à la Fédération Française du Football votre volonté, votre poids **et que votre parole résonne jusqu'à Paris ...**

Parce que demain s'écrit aujourd'hui.

Vidéo

 ***Etes-vous favorables à la création de la Ligue d'Alsace de Football au 1^{er} juillet 2025, conformément au processus démocratique voulu par la FFF et le Ministère des Sports et donnez-vous mandat au Comité Directeur pour mener tous les travaux avec la FFF et la LGEF***

Le vote a été approuvé à 95,53 % POUR, 2,11 % CONTRE et 2,36 % ABSTENTION

Mes chers amis, je vous remercie pour votre confiance. Vous avez décidé de votre avenir et soyez assuré de notre détermination à respecter votre volonté.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre Ambition, c'est Ligue d'Alsace.

Intervention de M. Jean-François VILOTTE – Directeur Général de la Fédération Française de Football

Le Directeur Général de la FFF se félicite de l'enclenchement du processus démocratique : « ce vote démontre à ceux qui en doutaient qu'il y a une vraie vie démocratique au sein de notre fédération ». Après avoir salué l'ensemble des participants, M Vilotte annonce qu'il sera également présent à l'assemblée générale de la Ligue du Grand Est de Football samedi prochain. M Vilotte revient aussi sur l'historique de la disparition de l'ex ligue d'Alsace : « elle est la conséquence de la Loi autour de la nouvelle organisation des territoires. Selon moi, les orientations de cette loi sont contraires à l'autonomie des associations ». Et de détailler les conséquences de la création en 2019 de la Collectivité européenne d'Alsace avec la possibilité laissée par l'article 5 de créer des instances infrarégionales sans veto du ministère. M Vilotte rappelle le cadre statutaire : « l'organisation territoriale du périmètre des ligues et districts de France relève de la compétence de la Fédération Française de Football par l'intermédiaire de l'article 44 des statuts de la Fédération ». Il explique aussi le cadre du processus de création d'une Ligue d'Alsace souhaité par le Président de la FFF, Philippe Diallo : « le Président de la Fédération s'est engagé à écouter les entités Ligue du Grand Est et District d'Alsace. Elles sont invitées à exprimer leurs positions à l'occasion du vote de ce jour pour le District et avant fin mars pour la Ligue. Eclairée par ces votes, la Fédération aura à prendre une décision : engager ou non le processus de création d'une Ligue d'Alsace. Si le vote est positif, il s'en suivra à partir de mi 2024, la création d'un groupe de suivi avec des membres du Comex, de la Ligue, du District et des services de la Fédération dont l'objectif sera d'accompagner les divers acteurs dans le cheminement d'un processus complexe. Différentes questions devront être concertées, analysées puis décidées. Le processus aura un terme mi 2025 avec l'éventuelle création d'une Ligue d'Alsace de plein droit à partir du 1^{er} juillet 2025. »

Le Directeur Général de la Fédération observe que cette assemblée générale aura permis de montrer tout le rôle sociétal qu'ont les clubs de football : « ce sont des institutions sportives et sociétales. Le football n'est pas comparable aux autres sports. 60% des pratiquants sont des enfants d'ouvriers, 6 garçons sur 10 licenciés dans un club de football, 3 jeunes filles sur 10 auront été licenciées avant leur majorité dans un club de football ; c'est le 3^{ème} lieu d'éducation après la famille et l'école. La responsabilité des clubs de football est fondamentale. Philippe Diallo, le Président de la FFF, a eu l'occasion de présenter un plan d'engagement sociétal. Il se caractérise autour de performances sportives et sociétales. Ce plan s'articule autour de trois thématiques : - lutte contre toutes les violences avec notamment le refus de délivrance de licences quand les violences sont avérées ou même par des décisions conservatoires dès qu'il y a des suspicions.

Ce plan se veut aussi ambitieux en matière d'inclusion et d'apprentissage de la citoyenneté. Enfin, la Fédération se doit aussi de répondre à la question essentielle du défi climatique, il importe donc d'inscrire la thématique environnement dans notre action ». M Vilotte évoque également le sujet d'actualité de l'informatique. Il reconnaît les difficultés vécues et espère que le plus difficile a été vécu. « La Direction des services informatiques (DSI) s'attelle à la tâche. Si on retrouve une certaine normalité pour les compétitions, il existe encore des freins pour le module des désignations. Il faudra également s'atteler à la gestion des flux et à les redimensionner pour faciliter la diffusion de l'information ».

M. Vilotte conclut en félicitant les concepteurs de Pass-D, véritable outil au service des clubs.

Jean-Luc remercie chaleureusement tous les partenaires qui accompagnent le DAF tout au long de l'année.

➤ **Mot de clôture du Président, Michel AUCOURT**

Le Président Michel AUCOURT clôt les Assemblées Générales et remercie les dirigeants pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

**Michel AUCOURT,
Président**



**Marc Hoog,
Secrétaire Général**

